

AVIS

Remise à disposition des essarts sur le territoire communal d'OHEY

Le Collège communal d'Ohey porte à la connaissance de la population de la remise à disposition des essarts communaux sur le territoire communal.

Cette remise à disposition est soumise aux conditions arrêtées par le cahier des charges approuvé en séances des 12 juillet 2018 et 25 juin 2020.

Le cahier des charges et les liste des parcelles soumises à la mise à disposition sont disponible sur simple demande au service Patrimoine de la Commune (delphine.goetynck@ohey.be - 085/824.479).

Les offres doivent parvenir à l'administration communale pour
Le mercredi 23 septembre 2020 à midi au plus tard.

Les offres sont rédigées suivant le modèle repris à l'annexe 2 du cahier des charges et placées **sous double enveloppe**, la première adressée à la commune et la deuxième portant l'indication « **offre pour la mise à disposition des essarts communaux - OHEY** » et ce, afin d'éviter tout ouverture malencontreuse avant l'ouverture des offres. Seules les offres parvenues avant la date et l'heure limite de réception des offres seront prises en considération.

Sera joint à l'offre le formulaire d'accord de diffusion des données personnelle repris à l'annexe 3.

Il n'y aura pas de séance publique d'ouverture des offres.

À l'issue de l'analyse des candidatures et de la séance du Conseil Communal (octobre - novembre 2020), chaque candidat sera averti personnellement et par écrit, de la nouvelle répartition des essarts communaux.